



Assemblée générale

Distr. générale
18 septembre 2012

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Vingt et unième session

Point 4 de l'ordre du jour

Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent l'attention du Conseil

Exposé écrit* présenté conjointement par l'International Alliance of Women (IAW), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif général, la Rencontre Africaine pour la **Défense des Droits de l'homme (RADDHO)**, l'Al-Hakim Foundation, l'Association Apprentissage Sans Frontière (ASF), l'Action Internationale pour la Paix et le Développement dans la région des Grands Lacs (AIPD-GL), la Commission Africaine des Promoteurs de la Santé et des Droits de l'Homme (CAPSDH), le Centre Indépendant de Recherche et d'Initiative pour le Dialogue (CIRID), le Comité International pour le Respect et l'Application de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CIRAC), l'Espace Afrique International, l'Inter-African Committee on Traditional Practices Affecting the Health of Women and Children (IAC), l'Union Interafricaine des droits de l'homme (UIDH), l'United Towns Agency for North-South Cooperation (UTA), Tchad Agir pour l'Environnement (TCHAPE), organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[17 septembre 2012]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s), par l'organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.

Pour le retour à la paix, le respect de l'intégrité territoriale du Mali et une gouvernance responsable en Afrique**

Les Organisations de la société civile africaine et internationale réunies à Genève, au Palais des Nations, en marge de la 20ème session du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU ;

Après avoir pris la mesure de l'extrême gravité de la situation qui prévaut depuis février 2012 au Nord du Mali, pays dépositaire de la Charte de Kouroukanfouga, et interpellées par l'immobilisme inquiétant de la CEDEAO et de l'Union Africaine, lancent le présent appel pour demander:

Aux groupes extrémistes

- De respecter l'intégrité territoriale du Mali, Etat membre de l'Union Africaine et des Nations Unies;
- De mettre un terme à toutes formes de violations des droits humains, notamment les violences faites aux femmes et les enfants, l'intolérance religieuse, le pillage, la profanation et la destruction des sites historiques classés patrimoine mondial par l'UNESCO, le trafic d'armes et de drogue, l'imposition de la Charia au mépris des croyances et des valeurs religieuses traditionnelles africaines, antérieures à l'avènement des religions monothéistes;
- De cesser toute forme de terrorisme, de menaces et d'intimidations à l'égard des populations civiles sans défense prises en otage;
- De privilégier le dialogue inclusif afin de trouver une solution satisfaisante pour toutes les parties concernées, sous l'arbitrage impartial de la société civile africaine et internationale.

A l'Union Africaine

- De faire preuve de plus d'engagement et de responsabilité pour sécuriser et stabiliser rapidement le Mali, et ainsi éviter la déstabilisation de toute la région du Sahel;
- De convoquer en urgence une Conférence Panafricaine sur la problématique des peuples autochtones et des minorités en Afrique;
- De saisir cette occasion pour remédier aux manquements graves de l'Union Africaine dans la gestion des crises qui se sont succédées en Afrique depuis sa création;

** Organisation de l'Unité Syndicale Africaine (OUSA), Spanish Society for International Human Rights Law (SSIHRL), Académie Africaine pour la Paix (ACAP), Centre du Commerce International pour le Développement (CECIDE), Culture Solidarité Afroindigéna, Conseil Mondial de la Diaspora Panafricaine, Coordination des ONG Africaines des Droits de l'Homme (CONGAF), Comité Rwandais pour la Démocratie et les Droits de l'homme (CRDDH), Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée (CNTG), Confédération Syndicale des Travailleurs du Mali (CSTM), Diaspora Africaine pour la Société de l'Information (DAPSI), Réseau de développement et de communication des femmes Africaines (FEMMENET MALI), Instituto Nacional dos Povos (INP), Organisation Guinéenne de Défense des Droits de l'Homme (OGDH), Organisation de la Société Civile Africaine (OSCA), Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM), Union des Travailleurs Maliens de France (UTMF), des ONG sans statut consultatif partagent également les opinions exprimées dans cet exposé.

- De tirer les leçons des différents échecs en vue d'engager des réformes courageuses de la Commission de l'Union Africaine afin de renforcer sa capacité de réponse aux crises présentes et à venir ; citons, à titre d'exemple, les crises de la Corne de l'Afrique, du Soudan, de la Cote d'Ivoire, de la RDC, de la Libye, de la Somalie et de la Guinée-Bissau etc...

A la CEDEAO

- De faire preuve de diligence, en tant que gestionnaire de l'espace sous-régional ouest-africain, dans la mise en œuvre des mesures prises pour la normalisation de la situation globale du Mali;
- Aux Etats qui appuient les groupes terroristes au Mali;
- D'arrêter immédiatement toute forme de soutien aux groupes extrémistes ainsi que toute forme d'ingérence dans les affaires internes du Mali.

A la Communauté internationale

- De tout mettre en œuvre pour faire respecter le moratoire ouest africain du 13 octobre 1998, sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères;
- D'accompagner les efforts de la CEDEAO et de l'Union Africaine en vue d'assurer la protection et la sécurisation des populations civiles au Mali, et le rétablissement des institutions républicaines.

Aux agences humanitaires internationales

- De mobiliser sans délai l'aide humanitaire nécessaire afin d'éviter une catastrophe humanitaire à grande échelle dans la région du Sahel;
 - A la société civile africaine et internationale;
 - De s'impliquer davantage dans la recherche d'une solution efficace et durable de la crise malienne.
-